

Tours, le 12 mai 2014

Présidence

Le Président de l'université de Tours

A

Mesdames, Messieurs,
les directeurs de composante
et
responsables administratifs

Objet : lettre de cadrage budgétaire pour l'année 2015.

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit la politique de l'établissement pour l'année à venir. Elle doit donc s'inscrire dans le cadre du contrat pluriannuel signé avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour 2015, le budget doit également intégrer le projet de création d'une communauté d'universités et d'établissements regroupant les établissements des Académies Centre, Poitou-Charentes et Limousin. S'il est trop tôt pour définir les projets précis de cette COMUE, il va de soi que les réflexions en cours doivent conduire à une mise en cohérence de notre offre de formation, à une politique de recherche performante et tournée vers l'excellence et à d'éventuelles mutualisations de fonctions supports, dont la mise en œuvre restera évidemment de la compétence de chaque établissement.

Pour la construction du budget, il est également nécessaire de prendre en compte le résultat de l'exécution du budget 2013 présenté par l'agent comptable au conseil d'administration du 17 mars dernier. Si le résultat 2013 dégage un excédent de 4,6 M€, il faut déduire de ce montant une recette exceptionnelle non pérenne de 3,8 M€ liée à une régularisation de TVA recherche. Aussi, sans cette recette, le résultat serait de seulement 800 K€. Par ailleurs, on notera que notre fonds de roulement est en diminution et s'établit à 21,5 M€. Si son niveau reste confortable, cela n'offre pas de réelles marges de manœuvre. Enfin, le poids de notre masse salariale correspond à 82,1 % des

recettes encaissables, ce qui le situe au-dessus du seuil de vigilance communément admis (82 %). Il n'est donc pas possible dans ce contexte de créer de nouveaux emplois à l'université.

Enfin, ces recettes exceptionnelles dégagées en 2013 ne peuvent en aucun cas financer des dépenses pérennes. Elles doivent au contraire nous permettre d'augmenter nos investissements qui restent insuffisants.

I - Le contexte budgétaire de l'année 2015 et les orientations générales.

Comme vous le savez, et compte tenu de l'état des finances publiques, il est probable que notre subvention pour charges de service public (ou DGF) ainsi que le montant de notre réserve de précaution seront au mieux identique à celle de l'an dernier. Dès lors la construction du budget 2015, comme c'est le cas depuis plusieurs années, doit être arrêtée en prenant en compte les dotations obtenues l'année précédente.

La construction du budget est d'abord et avant tout un exercice de prévision. Ce rappel est nécessaire pour inciter chacun des acteurs à construire, à son niveau, un projet de budget réaliste, fondé sur une estimation de l'activité et non sur la reconduction automatique des recettes et des dépenses de l'année précédente et le report systématique des crédits non consommés. Cette exigence s'accompagne d'une garantie pour chaque composante et chaque laboratoire de connaître le montant des crédits non reportés mais inscrits en réserve et la possibilité de les mobiliser rapidement en cas de besoin.

Cela étant rappelé, nous devons continuer à développer notre université pour offrir des conditions d'études optimales à nos étudiants et permettre à nos personnels de travailler dans les meilleures conditions possibles. C'est la raison pour laquelle, je souhaite que ce projet de budget s'articule autour de trois grandes priorités :

- préserver les contrats d'objectifs et de moyens, notamment pour poursuivre les innovations pédagogiques initiées depuis deux ans maintenant ;
- continuer et structurer notre politique de développement durable qui doit, à terme, dégager des économies de fonctionnement ;
- adapter notre patrimoine immobilier pour une meilleure sécurité de nos bâtiments et contribuer à l'amélioration des conditions d'études et de travail.

II – Les orientations dans le domaine de la recherche et de la formation.

II – 1 La recherche.

Il a été décidé par les universités d'Orléans, de Poitiers, de La Rochelle, de Limoges et de Tours de répondre au prochain appel d'offres ISITE, sur un nombre limité de thématiques. Même si les thématiques n'ont pas été encore précisément choisies, les sujets suivants seront mis en avant : Energies et Matériaux ; Bio Diversité ; Patrimoine et Numérique ; Santé et Bien-être. Dès lors, les priorités budgétaires dans le domaine de la recherche doivent s'inscrire dans ces thématiques qui doivent conduire au renforcement des pôles de recherche académique et finalisés, attractifs et visibles à l'international.

Nous avons profité, en 2013, des travaux réalisés par un cabinet de consultant pour valoriser les recettes supplémentaires liées à une meilleure gestion de notre TVA. Ces efforts doivent être poursuivis en 2014 mais également en 2015. Dans une période de forte tension budgétaire, ce travail est indispensable pour dégager quelques marges de manœuvre.

Les enseignants-chercheurs doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions de travail possible pour conduire leurs travaux de recherche. Si d'importants efforts ont été réalisés depuis deux ans, ils doivent être poursuivis en 2015. L'utilisation des locaux doit également être optimisée pour permettre à chacun de disposer des m² suffisants pour conduire ses travaux de recherche. Il s'agit d'une priorité pour les années qui viennent. A ce titre, le projet de CPER traduira clairement cet axe d'amélioration.

L'augmentation des revenus consolidés de la valorisation de la recherche sur la période 2012 – 2017 reste, comme l'an dernier, un objectif prioritaire du contrat d'établissement. En s'appuyant sur la cellule mutualisée de valorisation, sur la future COMUE et sur la SATT Grand Centre, nous devons accroître la visibilité des thématiques d'excellence et les plateformes d'innovation ainsi qu'augmenter le nombre de contrats industriels avec les entreprises publiques ou privées.

Enfin, et comme je l'ai indiqué en introduction, chaque laboratoire, doit bâtir un projet de budget sincère et non pas demander le report systématique de ses crédits non consommés alors même qu'il pas sûr d'en avoir besoin au cours de l'année budgétaire. Le taux d'exécution sur l'unité budgétaire reste trop faible et pénalise les équilibres et la bonne gestion de l'université.

Dans un souci d'amélioration, je demanderai au vice-président en charge des moyens de rencontrer les directeurs de laboratoire pour les accompagner dans la construction d'un budget traduisant une prévision réaliste de l'activité du laboratoire.

II – 2 La formation.

Les innovations pédagogiques, le développement de l'apprentissage et toutes les actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle de nos étudiants doivent continuer à se développer. Toutefois, elles ne feront pas l'objet d'un développement dans cette lettre de cadrage puisqu'elles relèvent, à titre principal, des contrats d'objectifs et de moyens.

Les travaux engagés pour améliorer la qualité de nos formations dans tous les domaines sont en cours d'achèvement. Les conclusions des réflexions conduites par le groupe de travail qualité ont amené l'université à recruter une personne qui accompagnera les enseignants dans leurs initiatives pédagogiques.

L'université de Tours dispose de 200 000 m², dont l'essentiel est utilisé pour la pédagogie. Nous constatons dans certaines composantes une sous-utilisation de nos locaux et dans d'autres un manque évident de surface. Nous devons donc collectivement proposer des actions destinées à optimiser l'utilisation de nos surfaces. Une organisation pédagogique mieux étalée sur l'année ainsi qu'une mutualisation des locaux peut être une réponse aux difficultés que nous rencontrons.

Une nouvelle organisation de la formation continue sera mise en place prochainement. S'agissant de l'organisation administrative, il a été décidé de rapprocher les gestionnaires du service universitaire de formation continue (SUFCO) des composantes. Ainsi, dans les UFR de droit, d'économie et de sciences sociales, de médecine, d'arts et sciences humaines et lettres et langues des gestionnaires du SUFCO travailleront en lien étroit avec les gestionnaires des composantes.

Concernant le modèle économique, il a été décidé de donner à toutes les composantes la responsabilité de fixer le tarif des formations. Une partie des recettes dégagées par cette activité permettra de financer les charges de fonctionnement du service central sur la base d'un forfait. L'autre partie ira en totalité aux composantes.

Pour 2015, les directeurs de composante devront solliciter les vice-présidents Moyens et Formation pour débattre collectivement de la hauteur des charges d'enseignement. En l'absence de concertation, il appartiendra aux deux vice-présidents précités d'arrêter les heures d'enseignement

affectées à chaque composante. En outre, pour les éléments constitutifs à petits effectifs aucun cours magistral ne sera rémunéré.

Les seuils de référence pour l'ouverture ou la réouverture de parcours ou d'options restent également identiques à ceux de l'an dernier :

L 1 et L 2 : > 40 étudiants

L 3 : > 20 étudiants

Seuils pour l'ouverture de formation par spécialité ou parcours ou option :

LP : >20 étudiants ;

M1 : > 17 étudiants ;

M2 : > 13 étudiants

Agrég : > 5 étudiants en inscription première et mutualisation des enseignements.

Sont considérés comme parcours ou élément constitutif à petits effectifs :

LP : < 20 étudiants ;

M1 : < 17 étudiants ;

M2 : < 13 étudiants

Enfin, le nombre d'heures d'enseignement en formation initiale, affectées par l'université pour l'année 2014-2015 par composante est le suivant :

COMPOSANTES	Heures d'enseignement
UFR des sciences et techniques	
UFR Arts et Sciences Humaines	
UFR Droit, Economie et Sc.Sociales	
CESR	
UFR Lettres et Langues	
UFR Médecine	
UFR Sciences Pharmaceutiques	
EPU*	
IUT de Tours*	
IUT de Blois*	

- Ce tableau sera complété en fonction des résultats de la concertation entre les directeurs de composante et les vice-présidents Moyens et Formation.

III – Une nécessaire maîtrise de notre masse salariale pour préserver une politique d'investissement dans le domaine du développement durable et de l'immobilier.

III - 1 La maîtrise de la masse salariale.

Comme je l'ai indiqué en introduction, notre masse salariale représente toujours une part trop importante dans le budget de notre université. Il est préconisé que le montant des dépenses de personnel se limite à 80 % de la masse salariale versée par l'Etat, majorée des ressources propres, selon le mode de calcul précisé en bas de page (1). A ce jour, l'université de Tours se situe à 82%, soit au niveau du seuil de vigilance (le seuil d'alerte est à 83 %). L'objectif de 80% fixé l'an dernier reste donc d'actualité, sachant que la plupart des universités qui connaissent des difficultés financières ont un ratio égal ou supérieur à 83 %. Nous devons impérativement arriver à tenir cet objectif afin de ne pas être dans l'obligation de geler des emplois de titulaires ou de supprimer le recours aux contractuels comme cela s'est fait dans nombre d'universités. Pour atteindre cet objectif, il ne sera donc pas possible de créer des emplois supplémentaires.

Les postes vacants peuvent être redéployés entre les composantes, après discussion au sein des instances. Les critères qui seront retenus pour opérer ces redéploiements seront les besoins en enseignement, les innovations pédagogiques et les priorités affichées dans le domaine de la recherche.

Le protocole d'accord, signé au mois de juin 2013 avec les organisations syndicales sur le régime indemnitaire des personnels BIATSS, s'achèvera en 2015. Ainsi, une enveloppe supplémentaire de 150 K€ sera inscrite au budget 2015 pour financer cette dernière phase du protocole.

Nous poursuivrons la réorganisation de nos services, notamment celle du service universitaire de formation continue ou des services reprographie de l'université. Nous continuerons également notre politique de titularisation de nos contractuels. Ainsi, nous mettrons en œuvre la troisième étape du plan Sauvadet qui permettra de titulariser une vingtaine de contractuels. Nous organiserons également des recrutements sans concours pour les contractuels de catégorie C. Il va de soi que cette politique doit s'accompagner d'une plus grande rigueur dans la gestion des personnels contractuels, notamment ceux dont les contrats sont financés sur des ressources non pérennes. Ainsi, une charte de bonne gestion des contractuels sera présentée en comité technique et au conseil d'administration et trouvera à s'appliquer en année pleine en 2015.

(1) On mesure la soutenabilité de notre masse salariale par rapport au budget global d'un établissement en s'appuyant sur le ratio suivant : masse salariale versée par l'Etat + ressources propres d'exploitation de l'établissement/montant total des dépenses de personnel.

III – 2 Le développement durable.

Les actions en faveur du développement durable doivent demeurer une priorité en 2015, et ce pour deux raisons : il est nécessaire, dans une démarche citoyenne, de réduire l'empreinte écologique de l'université ; une politique dans ce domaine peut générer des économies sur les charges de fonctionnement.

L'université de Tours, avec l'aide de la caisse des dépôts et consignation, va bâtir un schéma directeur Energie/Eau pour proposer des actions concrètes destinées à réduire nos consommations. Celles-ci couvriront à la fois des aspects techniques (chaudières plus performantes – trompes à eau...) mais également les questions de comportement en invitant chacun à participer à cette politique (éteindre les ordinateurs et les lumières le soir en partant...).

Les crédits de fonctionnement seront identiques à ceux de l'an dernier. Pour poursuivre l'effort engagé et optimiser nos consommations, nous engagerons un énergéticien qui nous accompagnera dans cette démarche. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les charges liées aux fluides (gaz- électricité et eau) seront désormais inscrites sur le budget commun de l'université. Cela permettra à l'énergéticien d'avoir une vision globale des consommations et proposer des actions ciblées dans les composantes, les laboratoires et les services centraux et communs.

De nombreuses actions ont été déployées depuis trois ans en faveur de la transition énergétique par la mission développement durable. Elles seront poursuivies par la mise en place d'une politique d'achat. Il s'agit de participer à des achats communs avec nos partenaires habituels (région Centre – conseil général 37 – ToursPlus) afin de réduire les coûts et optimiser nos consommations dans le domaine de l'énergie notamment. La fermeture de l'université la première semaine du mois de mars est également destinée à réduire nos consommations de gaz et d'électricité.

III – 3 La politique immobilière.

L'université de Tours est dans l'attente des décisions qui seront prises pour le financement du prochain CPER. Dans ce cadre, l'université a proposé 4 chantiers prioritaires : la rénovation du bâtiment Vialle, la reprise des façades du site des Tanneurs et de l'IUT de Tours et enfin la construction d'un bâtiment sur le site Grandmont pour accueillir l'EPU.

Même dans l'hypothèse peu réaliste où l'université obtiendrait la totalité des crédits pour financer ces 4 opérations (montant total évalué à 62 M€), nous devons dégager des crédits nouveaux pour financer la maintenance ou faire face à des situations d'urgence. C'est la raison pour laquelle j'ai prévu dans le budget 2015, une enveloppe supplémentaire d'1 M€ pris sur les réserves de l'université pour pouvoir financer des travaux de maintenance lourde.

*

Le calendrier budgétaire reste identique à celui des années précédentes. Ainsi, la phase de concertation débutera dès le mois de septembre. Le projet de répartition des masses sera finalisé au début du mois de novembre, pour un budget qui sera présenté le lundi 15 décembre au conseil d'administration.

Loïc Vaillant